

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2585

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2012

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Rapporteur : Monsieur Goux

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Lung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flaconnèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

Séance publique du 21 novembre 2011**Délibération n° 2011-2585**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Utilisation de contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2012**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine de Lyon réalise de façon quotidienne une gestion de trésorerie très ajustée, selon la technique dite de trésorerie zéro. Pour ce faire, elle dispose d'une ligne de trésorerie qu'elle mouvenente quotidiennement par tirage ou remboursement, selon ses besoins réels en flux de trésorerie, ses arbitrages de taux et d'optimisation des frais financiers.

Les contrats de réservation de trésorerie, actuellement en cours avec la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERA) et Dexia CLF Banque, chacun plafonnés à 30 M€, viennent à échéance le 31 décembre 2011.

Afin de poursuivre son action aux meilleures conditions pendant l'exercice 2012, la Communauté urbaine a lancé une consultation auprès d'établissements financiers en conservant les règles d'utilisation en vigueur fixées par les délibérations précédentes : choix d'index monétaires, mise à disposition des fonds le jour même de la demande, sans durée ni montant minimal de tirage, avec le plafond de tirage de 60 M€.

Un ou plusieurs contrats pourraient être signés avec différents établissements bancaires à l'issue de cette consultation dans la limite d'un plafond total de 60 M€.

Les conditions sont donc les suivantes :

- montant plafond total de la ou des conventions de réservation de trésorerie : 60 M€,
- index recherché : T4M, Eonia, Euribor 1 semaine ou Euribor 1 mois, choisi par la Communauté urbaine lors de chaque tirage,
- durée de tirage : absence de durée minimale de tirage,
- base de calcul des intérêts : à compter de J, jour du virement,
- règlement des intérêts : à terme échu sans capitalisation,
- mise à disposition immédiate des concours demandés par virement.

Les encours seraient apurés à la date d'échéance de la ou des conventions d'ouverture de crédit de trésorerie.

La Communauté urbaine et la ou les banques retenues en fonction des conditions offertes se réserveraient le droit de reconduire la convention d'un commun accord, pour une année supplémentaire.

Il est donc proposé l'utilisation d'une ou plusieurs lignes de trésorerie afin de continuer à assurer une gestion de trésorerie ajustée pendant l'exercice 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Autorise monsieur le Président à signer et à mettre en œuvre une ou plusieurs conventions d'ouverture de crédit de trésorerie avec un ou plusieurs établissements bancaires répondant aux conditions suivantes pour l'année 2012 :

- montant du plafond total de la ou des conventions de réservation de trésorerie : 60 M€,
- index recherché : T4M, Eonia, Euribor 1 semaine ou Euribor 1 mois, choisi par la Communauté urbaine lors de chaque tirage,
- durée de tirage : absence de durée minimale de tirage,
- base de calcul des intérêts : à compter de J, jour du virement,
- règlement des intérêts : à terme échu sans capitalisation,
- mise à disposition immédiate des concours demandés par virement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.